



Retraite insuffisante et assurance vie

Par **des250**, le **04/09/2013** à **13:00**

bonjour,rnrnma grand mère de 101 ans est en maison de retraite.Elle a 2 enfants une fille (ma mère) et un fils : ses comptes sont gérés par sa belle fille. ma grand mère a souscrit une assurance vie dont le bénéficiaire est la fille de mon oncle (son fils)assurance qui court toujours.or ça fait 2 fois qu'un complément est demandé aux 2 enfants de ma gd mère, sa retraite étant insuffisante. dès le début de l'entrée de ma gd mère en maison de retraite,ma mère avait soulevé le problème de cette assurance vie qui devait être cloturée pour s'ajouter aux revenus de ma grand mère (normal) et mon oncle n'a rien fait. ma mère refuse catégoriquement de participer à ce complément car d'une part mon oncle ne lui apporte aucune preuve (pas de relevé de compte de la gd mère fourni) et aucun double de la maison de retraite prouvant qu'il y a manque d'argent.rndans quelle mesure et jusqu'ou ma mère peut refuser de payer (sachant qu'on a le devoir d'assistance)mais dans la mesure ou il y a une assurance vie existante non cloturée...et peut être plus encore (on peut tout imaginer). quelle procédure peut on engager? comment ? pour info nous rencontrons ma mère (fille de la gd mère) et moi le médiateur de la république jeudi prochain.rnmerci pour votre prochaine réponse ; c'est très urgent.